

# **ANNEXE I**

MENTIONNÉE À L'ARTICLE 3

APPLICATION TERRITORIALE

ANNEXE I

MENTIONNÉE À L'ARTICLE 3

APPLICATION TERRITORIALE

Lors de la ratification du présent Accord, le Royaume de Norvège dispose du droit d'exclure le territoire de Svalbard du champ d'application du présent Accord, exception faite du commerce des marchandises.

---